

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 01 décembre 2023

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants: 10**

**Secrétaire de séance:**  
DELAGE Régine

**Date de la convocation:** 28/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ,*

**Présents :** Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Jean-Luc GERVAIS, Eileen HAMMOND, Romain LABICHE, Annette DELAGE, Pascal NEGRIER, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD, Philippe PEROL

**Représentation:**

**Excusés:** Alexandre GERVAIS,

**Absents:**

### Approbation du compte rendu du 13 juin 2023

Monsieur le maire demande aux Conseil Municipal l'approbation du dernier compte rendu. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

### Fonctionnement du Conseil Municipal

Monsieur le maire explique le fonctionnement du conseil municipal aux nouveaux élus :

- Chartre de l'élu local
- Règles de fonctionnement du conseil municipal
  - Jours et horaires préférentiels
  - Envoi des convocations
  - Règle du Quorum
  - Absence des conseillers
  - Questions diverses
  - Votes lors des réunions
  - Procès-verbal de séances

### Mise à jour des différentes commissions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes commissions ou il faut élire un délégué titulaire et suppléant.

- **Représentants CDC :** Titulaire : Patrice Dominici - Suppléant : Delage Régine
- **ATD16**
- **SIAEP**
- **AGEDI**

- **Correspondant défense** : Titulaire : Patrice DOMINICI
- **SDEG** : Titulaire :
- **Appel offre** :
- **CLECT** : Patrice DOMINICI
- **Commission des Impôts** : (6 Titulaires / 6 suppléants)

Monsieur le maire demande aux conseillers de réfléchir, pour la prochaine réunion, afin de choisir une commission pour être délégué titulaire ou suppléant.

### **Mission des conseillers municipaux**

Monsieur le maire propose plusieurs missions que les conseillers peuvent faire :  
Gestion de l'église, gestion du cimetière, gestion des "personnes fragiles", Photos de la commune, gestion des animaux, assainissement, défense incendie, voirie, gestion des bâtiments, communication, journal communal, ....

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Mise à jour du document PCS – en cours de réactualisation.

### **CLECT**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et précise qu'il est nécessaire de délibérer sur l'approbation de ce rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT présenté.

- Considérant que le montant des attributions de compensations définitives est différent car le rapport de la CLECT évalue également le montant du transfert de charge relatif à la restitution de la compétence « aménagement touristique de la forêt Braconne et bois Blanc » aux communes,
- Considérant la nécessité de valider le montant de l'AC définitive pour l'année 2023 avant le prochain communautaire prévu le lundi 27 novembre 2023,
- Considérant que la CLECT réunie le 5 septembre 2023, a validé à l'unanimité des membres présents, la mise en œuvre d'une révision libre du montant de l'attribution de compensation de toutes les communes de l'intercommunalité tel qu'explicité dans le rapport de la CLECT ci-annexé,
- Considérant qu'il s'agit d'un transfert de charges dérogatoire au droit commun consistant en une révision dite « libre » du montant des AC de toutes les communes et que cela suppose :
  - Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation
  - Que chaque commune intéressée, c'est à dire toutes les communes du territoire dans le présent cas, délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé de l'attribution de compensation,
  - Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT et transmis à toutes les communes le 11 septembre 2023
  - Considérant que cette procédure de révision implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son attribution de compensation révisé sans avoir au préalable donné son accord,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la révision libre des attributions de compensation suite au transfert de la crèche Mélusine tel que décidé par le conseil communautaire le 26 septembre 2022
- Approuve le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE DE COMMUNES LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD						
COMMUNES MEMBRES	ANNEE 2022		ANNEE 2023			
	Attributions de compensations DEFINITIVES		Transfert de charges	Restitution de charges	Attributions de compensations DEFINITIVES	
	AC à verser par l'EPCI	AC à percevoir par l'EPCI	Crèche Mélusine	Syndicat Braconne Bois Blanc	AC à verser par l'EPCI	AC à percevoir par l'EPCI
AGRIS	11 194,66 €		2 571,00 €	173,00 €	8 796,66 €	
BUNZAC		2 946,36 €	1 395,00 €	95,00 €		4 246,36 €
CHARRAS	22 227,50 €		1 002,00 €		21 225,50 €	
CHAZELLES	225 932,77 €		4 761,00 €	323,00 €	221 494,77 €	
COULGENS		2 674,36 €	1 602,00 €	108,00 €		4 168,36 €
ECURAS	64 402,41 €		1 707,00 €		62 695,41 €	
EYMOUTHIER	17 971,72 €		942,00 €		17 029,72 €	
FEUILLADE	16 163,56 €		936,00 €		15 227,56 €	
GRASSAC	20 652,50 €		924,00 €		19 728,50 €	
MAINZAC	6 848,25 €		345,00 €		6 503,25 €	
MARILLAC-LE-FRANC		104 622,77 €	2 472,00 €	167,00 €		106 927,77 €
MARTHON	82 862,37 €		1 683,00 €		81 179,37 €	
MONTBRON	387 604,88 €		6 027,00 €		381 577,88 €	
MOULIN SUR TARDOIRE	59 386,11 €		2 310,00 €	157,00 €	57 233,11 €	
ORGEDEUIL	11 280,25 €		660,00 €		10 620,25 €	
PRANZAC	27 108,23 €		2 694,00 €	182,00 €	24 596,23 €	
RIVIERES	133 835,12 €		5 988,00 €	405,00 €	128 252,12 €	
LA ROCHEFOUCAULD EN ANG	874 973,96 €		131 931,00 €	827,00 €	743 869,96 €	
LA ROCHETTE	17 202,06 €		1 602,00 €	109,00 €	15 709,06 €	
ROUZEDE	37 267,00 €		726,00 €		36 541,00 €	
SAINT-ADJUTORY	30 790,79 €		1 476,00 €	100,00 €	29 414,79 €	
ST GERMAIN DE MONTBRON	23 021,70 €		1 413,00 €		21 608,70 €	
ST SORNIN	61 192,96 €		2 361,00 €		58 831,96 €	
SOUFFRIGNAC	9 452,93 €		381,00 €		9 071,93 €	
TAPONNAT-FLEURIGNAC		9 054,65 €	4 458,00 €	303,00 €		13 209,65 €
VOUTHON	24 292,83 €		1 233,00 €		23 059,83 €	
YVRAC-ET-MALLEYRAND		88 533,56 €	1 671,00 €	114,00 €		90 090,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 165 664,56 €</b>	<b>207 831,70 €</b>	<b>185 271,00 €</b>	<b>3 063,00 €</b>	<b>1 994 267,56 €</b>	<b>218 642,70 €</b>

### **ZAENR Zones d'Accélération des Energies Renouvelable**

Toutes les communes ont été destinataires d'un courrier de la ministre de la transition énergétique en date du 29 juin 2023 désignant les communes comme premier échelon pour la planification des EnR et de de la transition énergétique de la France. Une réunion avec les EPCI a eu lieu à la Préfecture le 16 juin 2023 afin de voir comment les EPCI pouvaient accompagner les communes dans cette démarche.

Il est demandé aux conseils municipaux **après concertation publique** de faire remonter une cartographie des zones qu'ils souhaitent voir ouvertes sur leur commune au développement des EnR.

La remontée des données des communes à l'Etat initialement prévu pour novembre 2023 est dans le courrier de la ministre de la transition énergétique reporté au **31/12/2023**.

Monsieur le maire a fait une réunion publique le vendredi 24 novembre pour présenter à la population les zones d'accélération des énergies renouvelables sur notre territoire.

Le conseil municipal devra délibérer à partir du 8 décembre 2023.

### Lave-vaisselle salle des fêtes

- Monsieur le maire informe le conseil qu'il faut changer le lave-vaisselle de la salle des fêtes. Deux devis sont présentés :
  - Mat Hôtel : 1 728,00 €
  - Clim Froid : 3 717,36 €Le conseil décide de demander un autre devis à Mat Hôtel pour ajouter un support au lave-vaisselle et un adoucisseur d'eau.
- DM : Monsieur le maire informe le conseil que l'achat du lave-vaisselle n'était pas prévu au budget et par conséquent il faut prévoir une décision modificative.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188	Autres immobilisations corporelles	2000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

### Informations diverses

- Sens unique « Chemin du Gîte – La ferrière » - à prévoir

*Clôture de la séance à 21h*

*Le Maire,  
Patrice DOMINICI,*



*Le Secrétaire de séance,  
Régine DELAGE*

